

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Référence
2026_18

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2026

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Reynes, Mr Souchet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

ABSENT EXCUSES : Mme Braun

POUVOIRS : Mme Braun à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Werner

Date de la convocation
13/04/2026

2026_18 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément au projet de budget présenté en Commission Finances du 27 mars 2022, M. le Maire présente l'élaboration définitive du budget pour l'année 2025.

Date d'affichage
13/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

Vu la délibération n°2022_22 en date du 12/10/2022 instaurant la mise en place de la nomenclature M57 à la Communes de CHASSY au 01/01/2023,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

- Adopte le budget primitif 2026 du budget « Principal » en équilibre réel et sincère par nature et par fonction et arrêté comme suit :

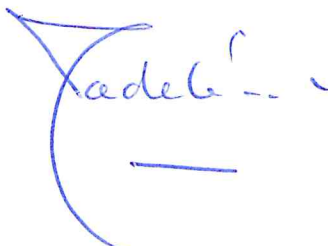
FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 361 151.78€
Recettes : 361 151.78€

INVESTISSEMENT
Dépense : 216 456.46€
Recettes : 216 456.46€

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire



Le secrétaire,

